



Comme pour Mohamed Belhocine, la carte Améthyste, bientôt passe Navigo, est indispensable pour se déplacer dans toute l'Ile-de-France.

## AMÉTHYSTE

# QUAND LA CARTE DEVIENT FORFAIT

Le « forfait Améthyste » va remplacer dès avril prochain la « carte Améthyste ». Proposé par le Conseil général pour baisser fortement le coût des transports en commun des plus âgés et des personnes handicapées, le service change de look. La procédure pour l'obtenir est aussi modifiée.

■ Mohamed Belhocine, 73 ans, attend à l'accueil du service du Conseil général de la population âgée à Bobigny, son ticket d'appel entre les doigts. « Je viens deux mois à l'avance pour renouveler mon forfait, quand on a ses jambes, l'accès au transport c'est la vie ! » « Améthyste » reste d'actualité pour circuler. Une fois qu'ils ont réglé une participation annuelle, les bénéficiaires peuvent utiliser autant qu'ils le veulent les transports en commun de la région (RATP, SNCF). Cette prestation reste un choix politique fort du Conseil général pour répondre aux besoins sociaux. Financé à hauteur de 21 millions d'euros, elle profite à 50 000 habitants du département. « Depuis 10 ans, elle me rend énormément service, témoigne Mohamed qui n'a pas de voiture (c'est trop cher). Je suis abonné à la ligne B du RER, je prends le bus, le métro. D'Aulnay, je vais voir mes enfants, presque tous habitent à Paris, et puis j'aime beaucoup Montmartre où j'ai habité, je vais y voir mes amis, ce qui me permet de garder le contact, témoigne-t-il. Et j'ai besoin d'aller à l'hôpital Lariboisière, car j'ai un traitement à vie. »

### UN FORFAIT SUR NAVIGO REMPLACE CARTE ET COUPON

Cette année, la carte et son coupon deviennent forfait sous forme de passe Navigo. Ce changement est imposé par le Syndicat des transports d'Ile-de-France. Il permettra de profiter d'un plus : le réseau « Optile ». Ce forfait sera en œuvre début avril en Seine-Saint-Denis, et il faudra en anticiper la demande auprès du Conseil général deux mois avant son utilisation. Un courrier sera envoyé aux usagers quatre mois avant la fin de leurs droits, avec une plaquette explicative et un dossier de demande. Première étape, demander à la RATP ou au STIF une carte Navigo<sup>2</sup>. Deuxième étape, retourner la demande de forfait Améthyste au service du Conseil général avec une autorisation de prélèvement automatique, car on peut désormais payer sa participation par prélèvement annuel. Troisième étape, une fois la prestation accordée : télécharger le forfait Améthyste, via la carte Navigo.

Gwénaél le Morzellec



### 1- Les bénéficiaires ?

Pour les plus de 60 ans et les personnes handicapées sous conditions de ressources. Voir l'ensemble des critères sur le site [www.seine-saint-denis.fr/4465](http://www.seine-saint-denis.fr/4465)

### 2- Où trouver le passe Navigo

Soit dans les agences carte Navigo où la photo est faite sur place et où l'on repart avec sa carte : 4 en Seine-Saint-Denis : aux gares d'Aulnay-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Saint-Denis, Villepinte. Soit dans les stations bus, métro, RATP où l'on peut retirer un dossier. Informations sur [www.ratp.fr](http://www.ratp.fr).



Pierre Laporte  
Vice-président chargé de l'autonomie des personnes

## POINT DE VUE

### UN CHANGEMENT SANS CONSÉQUENCE FINANCIÈRE

« Depuis bientôt 40 ans, la carte Améthyste est un outil essentiel de la politique du Conseil général à destination de nos concitoyens les plus socialement fragiles. Elle permet en effet aux plus de 60 ans, non imposables et aux personnes porteuses d'un handicap de bénéficier d'une aide financière afin

de pouvoir continuer à se déplacer. Le soutien à la mobilité est en effet un axe prioritaire de nos politiques en faveur de l'amélioration de l'autonomie des personnes. À l'heure où nous défendons des investissements massifs de l'État pour améliorer les transports collectifs en Seine-Saint-

Denis, le passage de la carte au « forfait Améthyste » en avril 2013, à la demande du STIF, doit améliorer son utilisation et faciliter davantage encore les déplacements. Pour ces raisons, ce passage doit se faire sans aucune conséquence financière pour les usagers. »